

Code Natura 2000 : 1324

Grand murin

Carte d'identité

Nom scientifique : *Myotis myotis***Classification :** Mammifère, Chiroptère**Taille :** 67-80 mm**Envergure :** 350-450 mm**Poids :** 28-40 g**Espérance de vie :** 5 ans (exceptionnellement 20 ans)**Présence en Wallonie :** toute l'année**Site de reproduction :** combles et greniers**Site d'hibernation :** grottes et sites souterrains artificiels**Nombre de jeunes :** 1 jeune par an**Période de reproduction :** de mai à septembre**Période d'hivernage :** de novembre à mars**Alimentation :** gros insectes rampants, tipules et hannetons**Protection :** protection des gîtes de reproduction et d'hibernation, maintien du bocage, des bois et d'une agriculture extensive**Statut :** en danger d'extinction

Identifier

Le grand murin est une des plus grandes espèces de chauves-souris d'Europe. Son dos est gris-brun clair, parfois roussâtre et son ventre est blanc. Le contraste entre le dos et le ventre est donc bien visible. Ses ailes sont larges.

À la nuit tombée, il vole lentement avec de grands coups d'ailes de faible amplitude au-dessus des parcs, des champs, des prairies et dans les bois. S'il évolue du ras du sol jusqu'à 10 m de haut, il est aussi capable de capturer des proies au sol.

Observer

La population de grand murin de Wallonie est en déclin depuis trente ans. Il s'observe en hiver au sud du sillon formé par la Haine, la Sambre et la Meuse, en de multiples cavités souvent proches des principaux cours d'eau. Seules trois colonies de reproduction sont connues actuellement, dans les vallées de la Semois, de la Marche et de la Gueule. C'est donc une espèce en danger d'extinction.

Le grand murin se nourrit essentiellement de proies capturées au sol, comme des coléoptères (carabes, hannetons, bousiers) et leurs larves, ainsi que des araignées, mais également capturées en vol tel que des



© N. Titeux

tipules et des papillons nocturnes. Ce sont majoritairement des proies de grande taille qu'il chasse dans des milieux forestiers ou en lisière.

Un grand murin peut parcourir jusqu'à 25 kilomètres pour rejoindre ses terrains de chasse.

Le seul jeune naît généralement au début du mois de juin. En été, les mâles sont solitaires.

Sous nos latitudes, les sites de reproduction se trouvent dans des combles et rarement sous terre. Le gîte de cette grande espèce doit être vaste (70 à 1 000 m³ de volume, voire davantage) et être accessible soit en vol direct, soit par des fentes par lesquelles le grand murin peut ramper. Dans le gîte, la colonie doit pouvoir changer de perchoir en fonction des modifications du micro-climat. Le grand murin est très fidèle à son gîte de reproduction.

Les colonies peuvent compter des centaines d'individus regroupés, dans le même gîte. Les conditions météorologiques défavorables en mai et juin entraînent souvent de fortes mortalités chez les jeunes. La présence du grand murin passe rarement inaperçue car les déjections, éparpillées ou en amas sous la colonie, sont assez volumineuses.

Le grand murin hiverne dans des grottes ou des sites souterrains artificiels (mines, galeries, glaciers, tunnels...), parfois à plusieurs dizaines de kilomètres du

lieu de reproduction. La température ambiante doit se situer entre 7 et 11 °C. L'accès au site d'hibernation peut se faire en vol direct, mais aussi en rampant dans des fissures. Il est également très fidèle à son gîte d'hibernation. On l'y retrouve généralement isolé, accroché à la paroi ou à la voûte (souvent dans des trous du plafond), rarement dans des fissures étroites.

Son terrain de chasse de prédilection se constitue de prairies (pâturées par le bétail ou régulièrement fauchées) et de forêts (hêtraies, chênaies, forêts mixtes) où la végétation au sol est peu dense. C'est par le bruit que génèrent les insectes en se déplaçant que le grand murin détecte ses proies dans les terrains de chasse : le bruissement des carabes sur les feuilles sèches ou le bourdonnement du hanneton en vol.

Protéger

Le grand murin est menacé par la régression de la quantité et de l'accessibilité de ses proies, en raison notamment de l'intensification de l'agriculture, ainsi qu'au remplacement de forêts feuillues par des plantations de résineux.

Des gîtes d'hibernation (cavités souterraines) disparaissent parfois par comblement (volontaire ou naturel) ou parce qu'ils sont utilisés à des fins touristiques ou spéléologiques.

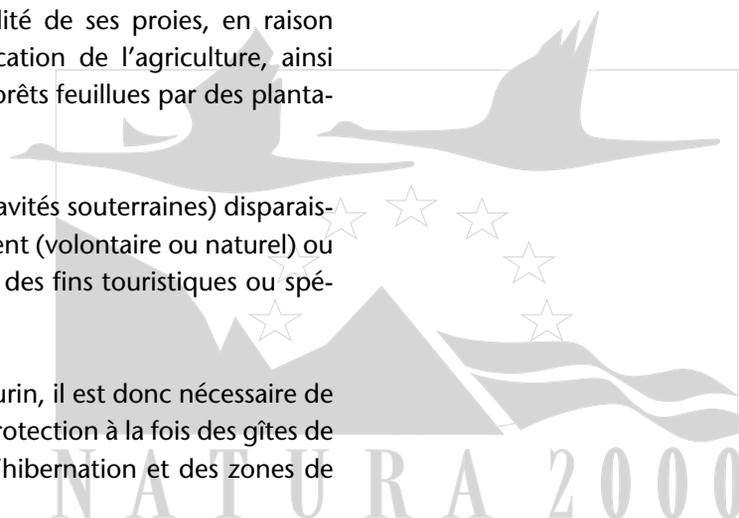
Pour protéger le grand murin, il est donc nécessaire de prendre des mesures de protection à la fois des gîtes de reproduction, des gîtes d'hibernation et des zones de chasse de l'espèce.

La protection des gîtes de reproduction consiste en l'aménagement de gîtes avérés ou potentiels en faveur des chauves-souris, notamment via la convention combles et clochers. Les éventuels travaux à la toiture ou aux charpentes ne doivent se dérouler qu'en dehors de la période de reproduction (donc pas entre le 1^{er} avril et le 30 septembre).

Les gîtes d'hibernation doivent être protégés par un statut légal (réserve naturelle, cavité souterraine d'intérêt scientifique) et correctement aménagés afin d'empêcher les intrusions humaines non désirées durant la période d'hibernation (d'octobre à avril) et de permettre un accès aux chauves-souris en vol direct. À partir du moment où ils ne présentent pas de danger pour la sécurité publique, les fissures et trous dans les ouvrages d'art utilisés comme gîtes devraient être maintenus. Il

faut empêcher le comblement des cavités ou leur fermeture inadaptée. La végétation en périphérie du site doit être adaptée.

Les terrains de chasse devront être aménagés en fonction des exigences de l'espèce. C'est-à-dire qu'il faut conserver et restaurer des zones de liaison entre les différents terrains de chasse et les gîtes (haies, bandes boisées feuillues, lisières), maintenir les bosquets, les vieilles forêts feuillues avec peu de sous-bois, les clairières, les bandes arborées en bord de cours d'eau, les milieux humides et les pâtures. Il faut également penser à convertir les forêts de résineux en forêts feuillues.



ÉDITÉ PAR LA DGARNE/DNF - DISPONIBLE SUR : NATURA2000.WALLONIE.BE



Fiche rédigée sur base des dossiers scientifiques réalisés par le DEMNA, la FUSAGx, l'UCL et l'ULg (<http://biodiversite.wallonie.be>) et avec la collaboration de Natagora

